



## **Règlement** O Muguet le vendredi 03 mai 2019 en soirée

Art 1 : **Les horaires** : départ des parcours entre 18H30 ET 19H30 au club House de Chantelle

Art 2 : **3 parcours au choix**

Aucun classement ne sera établi à l'issue de la manifestation. Il s'agit d'une découverte de l'activité, d'un entraînement pour les personnes plus habituées.

**Découverte pour les familles et les jeunes** : Il s'agit d'une course au score dans le centre de Chantelle. Les concurrents peuvent prendre les balises dans l'ordre qu'ils souhaitent et disposent d'une heure maximum.

**Sportif** : Il s'agit d'une course au score dans le centre de Bellenaves et les alentours proches. Les concurrents peuvent prendre les balises dans l'ordre qu'ils souhaitent et disposent d'une heure maximum.

**Jalonné** environ 2 Km dans Chantelle pour les plus petits. Les balises doivent être poinçonnées dans l'ordre. Des jalons seront placés sur le parcours pour aider au cheminement.

Art 3 : **La participation** : les 3 parcours sont ouverts à toute personne en bonne santé mais chacun reste **responsable de sa forme physique** et des accidents qu'il subirait ou causerait durant la manifestation.

Art 4 : **Les âges** :

Les enfants de maternelle et primaire doivent être accompagnés d'un adulte.

Les collégiens doivent partir par 2 au minimum

Les lycéens et adultes peuvent partir seuls

Art 5 : **Code de la route** : Les participants devront **respecter le code de la route**. Les routes, ruelles, chemins et sentiers ne seront pas uniquement réservés à l'activité « orientation ».

La traversée de certaines routes se fait par des passages obligatoires signalés par le symbole suivant.(crochet rose)

Les croix roses signifient qu'il est interdit de courir sur cette route.

Art 6 : **Propriétés privées** : Les participants devront **respecter les propriétés privées**. Il est interdit de couper dans les champs cultivés et autres parcelles privées (jardins ...)

Art 7 : **Fin de la manifestation** : L'activité orientation cessera à **20H30, les balises seront alors enlevées**.

**Art 8 : Communication** : En cas de problème sur un parcours, chaque participant devra se signaler en appelant le numéro téléphonique noté sur chaque carte. Deux signaleurs bénévoles seront prêts à intervenir.

Art 9 : **Gestion des arrivées** : Chaque participant doit impérativement passer par l'arrivée en fin de parcours pour **signaler son retour** même en cas d'abandon.

Art 10 : **Modifications** : Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs parcours en fonctions des conditions climatiques.

Art 12 : **La sécurité** :

Les participants s'engagent à porter secours à toute personne présentant des signes de détresse ou demandant une assistance à autrui. Chaque participant ou groupe sera équipé d'une lampe et d'un gilet jaune.

Fait à Bellenaves , le 28/03/2019

Pour la commission « Autorisations et sécurité » de le Section Sportive Courses d'Oriente

Antonin COULON , Martin JOSSE et Marielle CROENNE

